

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

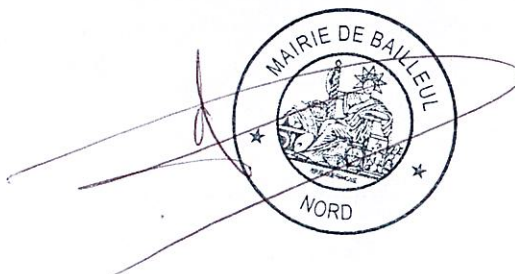
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°26/055

Conservatoire Botanique National Hauts-de-France (CBNHF) - Désignation des délégués

Le Conservatoire Botanique National des Hauts-de-France (CBNHF) est l'un des onze conservatoires botaniques nationaux agréés par l'État. Son territoire d'intervention couvre la région des Hauts-de-France ainsi que l'ancienne Haute-Normandie.

Acteur reconnu de la connaissance et de la préservation de la biodiversité, le CBNHF exerce des missions d'intérêt général visant à inventorier, étudier, protéger et valoriser la flore sauvage ainsi que les habitats naturels. À travers ses actions scientifiques, techniques et pédagogiques, il contribue à la préservation du patrimoine naturel, à l'amélioration du cadre de vie et à l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la transition écologique et de l'adaptation des territoires aux enjeux environnementaux.

Le CBNHF est constitué sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il rassemble notamment la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que plusieurs collectivités territoriales, parmi lesquelles la Ville de Bailleul.

Par son adhésion et sa participation aux instances du Conservatoire, la commune affirme son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux naturels et de la qualité environnementale du territoire.

La Ville de Bailleul dispose de deux représentants au sein du Conseil d'Administration du CBNHF.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux délégués appelés à représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du Conservatoire Botanique National des Hauts-de-France.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à cette désignation à main levée.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder au vote à main levée :

Sont candidats :

- Laure DOBIGNY
- Claude BATAILLE

Sont élus :

- Laure DOBIGNY
- Claude BATAILLE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

